AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 13-8-76235369

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "MIDI-PYRENEES"
(ARIEGE, AVEYRON, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRENEES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Rue St-Jean prolongée - B. P. nº 20 - 31130 BALMA - (Tél. 83-81-55 - 83-82-55)

ABONNEMENT ANNUEL 50 F
S/Rég. recettes Dir. Dép. Agri. Hte-Gne
Rue St-Jean prolongée - BALMA
C. C. P. 8612-11 R TOULOUSE

- Bulletin technique Nº 76 (20ème envoi de 1976) - 10 Août 1976.

/V I G N E/

- Eudemis : Le troisième vol des papillons est commencé depuis une dizaine de jours dans les secteurs les plus précoces où de nombreux oeufs ont été déposés sur les grappes de certaines parcelles. Dans le frontonnais, le cépage Négrette en particulier, qui semble très attractif pour cette génération, supporte parfois des pontes importantes (plusieurs oeufs en moyenne par grappe) dont l'éclosion est en cours.

En conséquence, dans les vignes de la région de Fronton, de Fabas (31) et de Gaillac (81) ayant subi des attaques sensibles lors du deuxième vol, il est conseillé d'appliquer un traitement spécifique dès les tout prochains jours. Il est indispensable de bien viser les grappes.

Ailleurs, dans les autres vignobles, les captures de papillons sont très faibles à nulles jusqu'à présent. Attendre encore pour intervenir le cas échéant.

/ARBRES A FRUITS A NOYAU/

- Tordeuse orientale du pêcher : Le troisième vol des papillons se poursuit et des pontes sont toujours déposées.

- Protection des pêches : Appliquer un traitement entre le 12 et le 14 août compris sur les fruits à récolter à partir du 22 août. Employer un produit à base de mévinphos à 50 g de m.a./hl ou de dichlorvos à 125 g de m.a./hl.

Respecter strictement la législation relative aux limites d'emploi des produits avant récolte.

- Cochenille du mûrier sur pêcher : Les éclosions de jeunes larves de la deuxième génération se terminent. Seulement sur les arbres fortement contaminés ont pourrait appliquer, dès les prochains jours, un traitement en mouillant bien les troncs, les branches et les rameaux avec l'un des produits suivants :
- méthidathion (Ultracide) à 40 g de m.a./hl ;
- oléoparathion (nombreuses spécialités) à 25 g de m.a./hl.

L'emploi de ces produits est interdit dans les 15 jours qui précèdent la récolte. En conséquence, l'application ne sera faite que sur les variétés déjà récoltées ou arrivant à maturité au cours des tout derniers jours du mois.

- Carpocapse des prunes : Le troisième vol des papillons est en cours et les captures de papillons sont nombreuses dans certains vergers.

Dans les plantations de variétés tardives sensibles, un nouveau traitement devrait être mis en place dès réception en respectant scrupuleusement la législation relative aux délais d'emploi des insecticides avant récolte.

/ARBRES A FRUITS A PEPINS/

- Maladies de conservation des pommes et des poires :

Pour les pommes et poires de conservation difficile, on conseille habituellement deux traitements placés à 30-40 jours avant la récolte et à une huitaine de jours de celle-ci.

P.1100

On utilise alors l'un des fongicides suivants :
- bénomyl (Benlate) à 30 g de m.a./hl ;
- carbendazim (Bavistine, Dérosol) à 30 g de m.a./hl ;
- méthylthiophanate (Pelt 44) à 70 g de m.a./hl.

Cependant, cette année, les risques d'infestation sont réduits en raison de la sécheresse. Le premier traitement pourrait donc être limité aux vergers irrigués et aux parcelles pour lesquelles on envisage de récolter tardivement.

/CULTURES LEGUMIERES/

- Oïdium sur melon : Depuis quelques jours, les conditions climatiques sont devenues assez favorables au développement des oidiums. Poursuivre soigneusement la protection des cultures tardives.

- Pyrale du maïs sur poivrons, aubergines, melons, haricots verts :

Les papillons issus de la première génération commencent à paraître ; le maximum de sorties aura lieu dans les jours à venir. Les chenilles de deuxième génération seront donc à craindre à compter du 15-20 août.

Les risques devront cependant être appréciés en fonction de l'infestation sur les maïs voisins des cultures à protéger car les attaques de première génération sont très variables d'un lieu à un autre.

Une protection intéressante peut être réalisée avec le carbaryl à 120 g de m.a./hl ou le dichlorvos à 125 g de m.a./hl ; trois applications à 8 jours d'intervalle sont nécessaires en mouillant abondamment la végétation. Respecter la législation en ce qui concerne les délais d'emploi avant récolte (7 jours pour carbaryl et 5 jours pour le dichlorvos)

- Septoriose du céleri : La protection contre cette maladie doit être poursuivie en raison du risque de contamination lors de pluies orageuses. Utiliser l'un des produits indiqués dans notre bulletin du 6 juillet 1976.

Les Ingénieurs chargés des
Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY - G. MELAC

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"MIDI-PYRENEES",

J. TOUZEAU

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de "MIDI-PYRENEES",

Le Directeur-Gérant : P. JOURNET

C.P.P.A.P. - N° 532 A.D.